

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet **UNE ENVIE DE PIZZA** sur la commune principale de **L'AIOT RUE ANNE DE BRETAGNE 85600 MONTAIGU VENDEE**.

La référence de votre dossier est **A-4-N18EMPLES**M et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/02/2024 à 17h02 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **51885956600037**

Organisme : **GROUPE IDEC INGENIERIE**

Nom : **DENIAU**

Prénom : **SEBASTIEN**

Fonction : **INGENIEUR ENVIRONNEMENT**

Adresse électronique : **s.deniau@groupeidec.com**

Téléphone fixe : **+(33) 299418181**

Téléphone portable : **+(33) 672203857**

Personne morale

N° SIRET **81512934100047**

Raison sociale **SAS BROCHARD**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

4 RUE MONTAIGU-VENDEE

85600 MONTAIGU VENDEE

Signataire

Nom : **BROCHARD**

Prénom : **Benjamin**

Qualité : **Dirigeant Associé**

Adresse électronique : benjamin.brochard@uneenviedepizza.com

Téléphone fixe : +(33) 251984686

Téléphone portable : +(33) 665599175

Référent

Nom : **BROCHARD**

Prénom : **Benjamin**

Fonction : **Dirigeant Associé**

Adresse électronique : benjamin.brochard@uneenviedepizza.com

Téléphone fixe : +(33) 251984686

Téléphone portable : +(33) 665599175

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : benjamin.brochard@uneenviedepizza.com

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **UNE ENVIE DE PIZZA**

Description des activités :

Le projet sera aménagé à l'entrée du Parc d'Activités des Marches de Bretagnes au Nord de l'ancienne commune de Saint Hilaire de Loulay sur une parcelle d'environ 17800 m2 (parcelle 0N613) comprenant des voiries poids lourds et véhicules légers, un parking VL, des espaces verts, un bâtiment de 2220 m2 de surface au plancher dont 175 m2 en étage au niveau des bureaux, des dalles techniques. Ce bâtiment abritera notamment : • un stockage matières premières à température ambiante d'un volume d'entrepôt de 1800 m3 pour un tonnage très en dessous de 500 T, non classé 1510, • des stockages réfrigérés à température positive pour des matières premières et température négative pour les produits finis dont le volume matières sera de l'ordre de 300 m3, non classé 1511, • l'atelier de production se compose de plusieurs laboratoires : production de sauces, production de pâtons, étuves de levage, une ligne de production de pizza, un four de cuisson, • un tunnel de surgélation et conditionnement, • des locaux techniques Les capacités de production seront inférieures aux seuils de déclaration des différentes rubriques 2220, 2221 ou 2230 : A 5 ans, l'estimation est de 1,9 T/ j en 2220 (< 2 T/j), 82 kg/j en 2221 (< 500 kg/j), 5062 eq. L lait/j en 2230 (< 7000 eq. L/j). La cuisson sera réalisée au niveau d'un four de cuisson qui utilisera 2 combustibles différents : • des brûleurs seront alimentés au gaz naturel par le réseau gaz naturel, P = 120 KW < 1 MW donc NC 2910.A • d'autres brûleurs seront alimentés au gaz hydrogène, P = 99 KW < 100 KW donc NC 2910.B2 L'hydrogène proviendra d'un container spécifiques conformes à l'ADR, à la Directive TPED 2010/35/EU, loué à la société LHYFE. La capacité de stockage de cet équipement est de 350 kg d'hydrogène gazeux. En rotation, un deuxième container de 350 kg d'hydrogène gazeux pourra être présent. La

capacité totale d'hydrogène susceptible d'être présente sera alors potentiellement de 700 kg. L'installation sera alors soumise à déclaration sous la rubrique 4715. Les stockages seront positionnés en extérieur. Les façades du bâtiment étant à moins de 8 m des stockages, les façades du bâtiment seront constituées de parois coupe-feu 2 h de 9,5 m de hauteur. Le tunnel de cuisson sera installé dans un local avec parois coupe-feu 2h, une toiture fusible., portes coupe-feu associées à des détecteur autonome de déclenchement fermant automatique les portes en cas d'incendie. L'installation sera associée à une détection gaz hydrogène.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

RUE ANNE DE BRETAGNE

85600 MONTAIGU VENDEE

X : 369684

Y : 6667463

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4715	4715-2	Hydrogène (numéro CAS 133-74-0)	Quantité susceptible d'être présente 0.7 t	D	1 container de 350 Kg en cas d'utilisation et éventuellement 1 container de secours pour assurer la continuité

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **2000**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

eaux sanitaires eaux résiduaires correspondant aux eaux de lavages des équipements, sols

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

les siphons de sol seront équipés de panier pour récupérer et évacuer en déchets les matières filtrées. les eaux résiduaires transiteront par un bac à graisse avant évacuation vers le réseau public.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **1000**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

rejet vers le réseau public pour traitement.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

rejets issus de la ligne de cuisson des pizzas.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

les fumées seront captées et évacuées à l'extérieur par une ou plusieurs cheminées dépassant en toiture.

Autres sources :

pas d'autre source de rejet dans l'air

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Tri des déchets à la source : Tri cartons (300 kg/sem) , plastiques (40 kg/sem) , biodéchets (refus de prod, panier de siphon, 100 kg/sem), déchets ultimes (EPI, plastiques non triés) (25 kg/sem.). Ces déchets seront repris par une ou des sociétés agréées pour le transport et le traitement de ces déchets. Ces déchets seront principalement valorisés

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le SDIS confirme que les moyens de lutte contre l'incendie présent dans la zone d'activités sont en adéquation et suffisamment dimensionné par rapport aux moyens nécessaires évalués selon la règle D9 (180 m³/h soit 360 m³). Au niveau du site, les dispositions prévues sont : - Recouplement REI 120 entre cuisson et locaux - Murs REI 120 toute hauteur entre zone extérieure de stockage d'hydrogène gazeux et bâtiment - Extincteurs répartis dans les locaux - 1 extincteur à poudre de 50 kg sur roues - 1 robinet d'eau de 40 mm, équipé d'une lance susceptible d'être mise instantanément en service. - détection gaz (H₂, CO₂ (si froid CO₂), - détection incendie DAD sur portes CF - Formations extincteurs pour le personnel - Moyen d'alerte (téléphone)

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

MASSE_R100.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

MASSE_R35.png